



QUERCY ÉNERGIES
www.quercy-energies.fr

Agence Locale de
l'Énergie du Lot
21 rue J Murat
46000 Cahors



LES CHEQUES ENERGIES

Pourquoi parle-t-on de plus en plus des chèques énergie ?

De quoi s'agit-il ?

Comment les demander et comment s'en servir ?

1) Le contexte

Contexte national :

Des mesures de soutien au pouvoir d'achat des Français ont été mises en place par le gouvernement pour répondre aux effets induits par la hausse brutale des prix de l'énergie.

Dans ce cadre, l'Etat a déployé plusieurs « outils » :

- le chèque énergie classique a été reconduit (ce chèque énergie avait été mis en place en 2018 en remplacement des tarifs sociaux de l'énergie)
- le bouclier tarifaire pour limiter la hausse du prix de l'électricité et du gaz naturel
- un chèque énergie exceptionnel complémentaire a été mis en place (les plafonds de ressources étant plus élevés, un plus grand nombre de ménage l'a reçu)
- un chèque énergie exceptionnel fioul ou bois ou pellet qui n'est pas automatique
- une indemnité carburant pour les ménages les plus modestes qui prennent leur voiture pour aller travailler

Contexte local :

Dans le Département du Lot, plus de 20% des ménages reçoivent le chèque énergie classique. Cependant, 30% de ces chèques énergie ne sont pas utilisés par les ménages.

De même, 20% des ménages au moins se chauffent encore au fioul et peuvent éventuellement prétendre à ce chèque énergie exceptionnel fioul (selon leur revenus).

Pour le bois et le granulé, les statistiques précises n'existent pas. Cependant, empiriquement, il est possible de dire que beaucoup de ménages lotois se chauffent au bois buche ou granulés. Malheureusement, la proportion qui pourra bénéficier du chèque exceptionnel bois sera moindre car il faut fournir une facture de bois ou de granulés pour faire la demande.

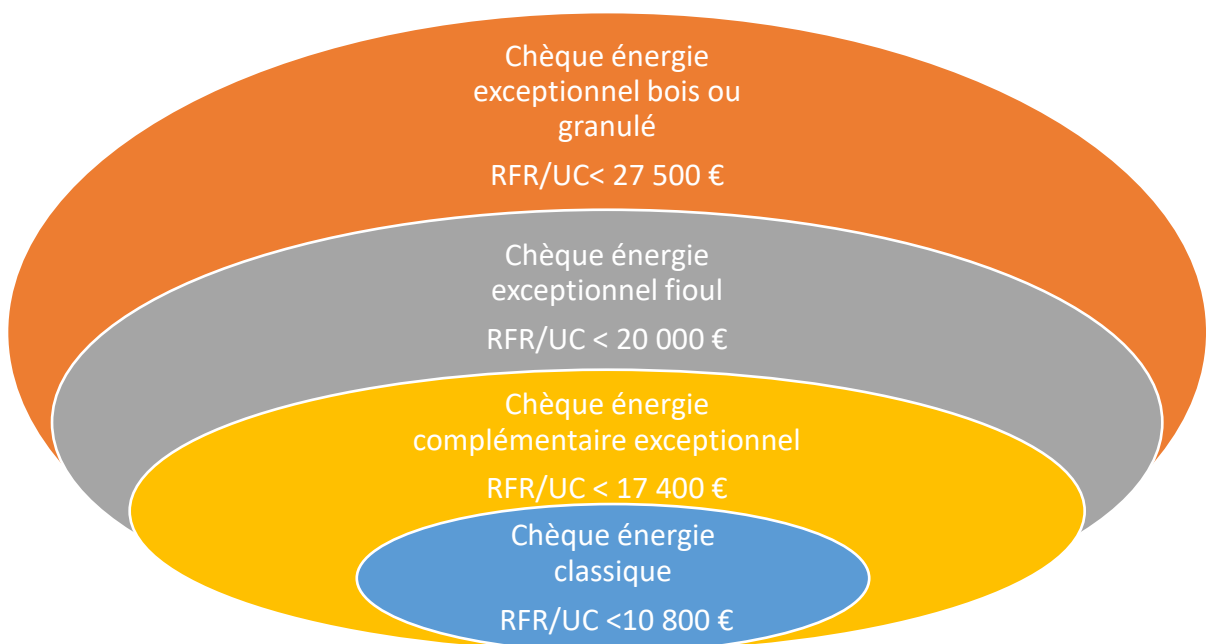
Or, le bois bûche est souvent acheté à un voisin, et les sacs de granulés dans les grandes surfaces sans forcément la production d'une facture en bonne et due forme : si vous achetez des sacs de granulés avant de faire la demande de chèque énergie, pensez à demander une facture à vos noms et adresse ! La facture doit être supérieure à 50 €.

Enfin, il faut noter que les ménages se chauffant au Gaz Propane et ceux raccordés à un réseau de chaleur ne sont pas éligibles à un chèque énergie exceptionnel propane, ni à un bouclier tarifaire sur ce combustible.

2) Qui peut prétendre à ces chèques énergie ?

Pour y prétendre, les ménages doivent :

- Habiter un logement soumis à la taxe d'habitation - exonérée ou non (donc les hébergés à titre gratuit n'ont pas le droit au chèque énergie)
- Correspondre aux conditions de revenus définies par l'Etat. Ces tranches de revenus sont définies par unité de consommation¹. Les unités de consommations ne correspondent pas aux parts fiscales, c'est un calcul un peu plus complexe.



1 : Explication sur les unités de consommation :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1802>

Si près de 18 000 ménages lotois bénéficient déjà du chèque énergie classique, avec l'augmentation des tranches de revenus pour les chèques exceptionnels, de nombreux lotois supplémentaires doivent être éligibles aujourd'hui.

Aucune démarche à faire pour percevoir le chèque énergie classique et le chèque énergie exceptionnel. En effet, l'administration fiscale se charge de fixer la liste des personnes remplissant les conditions d'attribution.

Mais il faut effectuer des démarches pour le chèque énergie exceptionnel fioul, bois ou granulés.

Nous avons souhaité communiquer sur ce thème afin d'aider les ménages qui en ont le plus besoin à solliciter les dispositifs disponibles.

Les lotois peuvent tester leur éligibilité ici :

<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>

3) Le chèque énergie classique : automatique

Son montant varie entre 48 € et 277 €.

Les ménages éligibles le reçoivent automatiquement. C'est l'Agence de services et de paiement (ASP) qui adresse le chèque énergie aux personnes concernées sur la base des éléments transmis par l'administration fiscale.

Le chèque énergie est envoyé par courrier une fois par an à votre domicile (logement ou résidence en logement-foyer ou établissement). **L'envoi se fait généralement au mois d'avril.**

4) Le chèque énergie complémentaire exceptionnel : automatique

En plus du chèque énergie « classique », l'Etat a mis en place le chèque énergie exceptionnel complémentaire.

Son montant varie entre 100 € et 200 €.

Les ménages éligibles le reçoivent aussi automatiquement.

Si vous êtes déjà bénéficiaires du chèque énergie classique au titre de 2022, vous avez dû recevoir un chèque énergie complémentaire de 200 € début 2023.

Pour les ménages dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation (RFR/UC) est supérieur ou égal 10 800 € et inférieur à 17 400 €, Vous avez dû recevoir un chèque énergie de 100 €.

Ce chèque énergie exceptionnel a été envoyé automatiquement la deuxième quinzaine de janvier aux lotois éligibles, sans aucune démarche de leur part

Si vous pensez être éligible à l'un de ces deux chèques ou même les deux et que n'avez rien reçu, vous pouvez tester votre éligibilité ici : [Déclarer perdu/volé - Chèque énergie \(chequeenergie.gouv.fr\)](#)

Ces deux chèques énergie « classique » et « exceptionnel » sont cumulables.

5) Le chèque énergie exceptionnel fioul ou bois ou granulé : il n'est pas automatique

Pour les ménages se chauffant au bois (bûche ou granulés) ou au fioul domestique, un chèque supplémentaire cumulable avec les deux précédents a été mis en place.

Pour les ménages qui se chauffent au fioul **et** au bois, il n'est pas possible de solliciter et le chèque bois et le chèque fioul, c'est soit l'un, soit l'autre.

Il faut effectuer une demande pour le chèque énergie exceptionnel bois ou fioul grâce à votre numéro fiscal **et en fournissant une facture de fioul ou de granulés ou de bois de moins de 18 mois**. Votre demande sera instruite sous 15 jours à 3 semaines. Si vous êtes éligible, vous recevrez le chèque sous 90 jours.

a) Pour les ménages se chauffant au fioul domestique : Chèque énergie exceptionnel opération fioul :

Son montant varie entre 100 € et 200 € en fonction de votre situation.

Si vous étiez bénéficiaire du chèque énergie 2022 et si vous avez utilisé votre dernier chèque énergie auprès d'un vendeur de fioul domestique : vous avez dû recevoir automatiquement un chèque exceptionnel fioul d'un montant de 200 € en novembre 2022.

Pour les autres ménages se chauffant au fioul domestique, un portail de demande en ligne est à votre disposition pour vous permettre de demander, sous réserve d'éligibilité, un chèque énergie fioul. <https://chequeboisfioul.asp-public.fr/chqfuel/>

Si vous n'avez pas reçu de chèque énergie exceptionnel fioul 2022, vous pourrez vérifier votre éligibilité aux chèques énergie exceptionnels et fioul 2022 sur le simulateur. <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>

Attention, vous avez jusqu'au 31/03/2023 pour faire la demande du chèque fioul !

b) Pour les ménages se chauffant au bois (bûche ou granulés) en tant que mode de chauffage principal :

Son montant varie entre 50 € et 200 € en fonction de votre situation.

Un portail de demande en ligne est à disposition, pour vous permettre de demander, sous réserve d'éligibilité, un chèque énergie bois.

Vous pourrez vérifier votre éligibilité au chèque énergie exceptionnel bois depuis mi-février sur le simulateur sur ce même portail : <https://chequeboisfioul.asp-public.fr/chqfuel/>

Pour la demande « chèque bois » le montant de la facture de bois que vous téléverserez doit être supérieur à 50 €.

Attention, vous avez jusqu'au 31/04/2023 pour faire la demande du chèque bois ou granulé !

6) Comment utiliser son chèque énergie ?

a) Les chèques énergie ne peuvent pas être déposés à la banque pour créditer votre compte. Ils vous aident à payer les dépenses suivantes :

- Factures d'énergie et achat de combustible (électricité, gaz naturel ou gaz propane, fioul domestique, bois, biomasse ou autres combustibles pour l'alimentation du chauffage ou production d'eau chaude), sous réserve que votre fournisseur d'énergie accepte de prendre le chèque énergie.

Important à savoir : Il est possible de payer une partie de la facture d'électricité avec un chèque énergie bois ou un chèque énergie fioul. C'est important de le savoir car si votre fournisseur de fioul ou de granulés ne prend pas les chèques énergie, ce dernier n'est pas perdu !

- Charges d'énergie incluses dans votre redevance (sorte de loyer), si vous êtes logé dans un logement-foyer² (Établissement proposant des logements loués en tant que résidence principale, comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non (chambre, le plus souvent) et des locaux communs (exemple : blanchisserie, cantine...)). Lorsqu'il est destiné à des personnes âgées majoritairement autonomes, le logement-foyer est appelé résidence autonomie. ou en établissement (Ehpad ou EHPA), résidence autonomie, établissement ou unité de soins de longue durée (ESLD ou USLD))
- Certains travaux ou dépenses énergétiques pour votre logement

b) Comment payer ses dépenses avec le chèque énergie ?

Pour payer une facture d'électricité ou de gaz naturel, vous n'avez pas à attendre l'arrivée de votre prochaine facture. Vous avez 2 possibilités :

- Vous payez en ligne sur le site du chèque énergie en saisissant votre numéro de chèque, le code à gratter, vos références client.
- Ou

- Vous envoyez votre chèque énergie par courrier simple à votre fournisseur. Vous devez joindre une copie d'une facture récente ou d'un échéancier faisant apparaître vos références client.

Vous pouvez également demander que votre chèque énergie soit directement déduit de votre facture par votre fournisseur. Cette demande peut être faite de 2 manières :

- Soit en ligne sur le site du chèque énergie : <https://chequeenergie.gouv.fr/>
- Soit en cochant la case rouge sur votre chèque énergie avant de renvoyer votre chèque par courrier simple à votre fournisseur

Vous n'aurez plus de démarche à réaliser les années suivantes pour utiliser votre chèque énergie sur ce même contrat si vous avez toujours droit au chèque.

Attention, les chèques énergie ne sont valables qu'un an, pensez à les utiliser dès que vous les recevez !

7) Si vous ne maîtrisez pas l'informatique et que vous pensez être éligible :

Renseignez-vous au : 0805 204 805.

Rendez-vous dans la Maison France Service la plus proche de chez vous avec votre dernier avis d'imposition sur les revenus et une facture de granulés, bois ou fioul datant de moins de 18 mois. Un agent pourra vous aider pour les démarches en ligne : <https://annuaire.service-public.fr/navigation/occitanie/lot/msap>

8) En Résumé :

Type de chèque	Automatique		Demandes à faire : https://chequeboisfioul.asp-public.fr/chqfuel/		
	Chèque énergie classique	Chèque énergie exceptionnel	Chèque énergie exceptionnel fioul	Chèque énergie exceptionnel Bois	Chèque énergie exceptionnel granulés
	Cumulable entre eux Et cumulable avec l'un des 3 chèques : fioul /bois ou pellet (qui nécessite une demande en ligne)		Non cumulable entre eux : il faut opter pour l'un des trois si on est éligible.		
(RFR/UC) inférieur 10 800 €	Entre 48 € et 277 €	200 €	200 €		
(RFR/UC) est supérieur ou égal 10 800 € et inférieur à 17 400 €	0 €	100 €			
10800€ ≤ RFR / UC < 20 000€			100 €		
RFR UC < 14399 €				100 €	200 €
14 400 € < RFR UC < 27500 €				50 €	100 €
Testez votre éligibilité	https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite				

9)Pour conclure

Face à la hausse du prix des énergies et au changement climatique, il est plus que jamais important d'isoler les logements et d'y effectuer des travaux d'amélioration énergétique. Si vous avez des questions en lien avec un projet de rénovation énergétique, Le Guichet Rénov Occitanie Lot porté par le Conseil Départemental du Lot est là pour y répondre et vous conseiller : 0800 08 02 76.

<https://lot.fr/renov-occitanie-lot>

Quercy Energies, Agence Locale de l'Energie du Lot, pourra vous accompagner en partenariat avec Le Guichet Rénov Occitanie Lot.

[Quercy Energies \(quercy-energies.fr\)](http://quercy-energies.fr)